



Association
Super City management - NON MERCI !
Rue Pont-Bessières 1 CH -1005 Lausanne

Développement de la Ville et communication
A l'att. de Monsieur le chef de service
Denis DECOSTERD
Escaliers du Marché 2
Case Postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 août 2009

Concerne : taxe « city Management »

Monsieur le Chef de service

Je reviens à vous dans le cadre de l'opposition à la taxation City Management et l'abrogation prochaine du Règlement.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Super City management Non-Merci! qui s'est déroulée en date du 25 juin 2009, les membres de l'Association ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de renoncer aux procédures juridiques en cours.

Les membres ont confirmé leur opposition à cette taxe et leur volonté de ne pas financer des activités qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Toutefois, afin de déboucher sur une solution constructive, l'Association serait disposée à conclure un accord, qui dans son principe pourrait satisfaire l'intérêt des parties en cause.

Il s'agirait par le biais d'une enquête d'identifier les besoins des commerces indépendants et de dégager des pistes de réflexion visant au renforcement des commerces de détail. Dans ce cadre, il est essentiel que les commerçants soient enfin associés à cette réflexion.

L'Association Super City management Non-Merci! a ainsi requis un descriptif de recherche auprès de l'Institut de géographie de Lausanne qui mentionne qu'une étude sur les structures et transformations du commerce indépendant à Lausanne et ses perspectives d'évolution coûterait environ CHF 120'000.-.

Le projet a été élaboré par l'Institut de géographie, sous la direction du Prof. DA CUNHA et a pour objectif de proposer « *une série de recommandations pouvant aider à développer des outils visant la valorisation et la promotion du commerce indépendant lausannois* ».

Le bon déroulement de cette recherche est conditionné à la volonté de collaboration des autorités et à une reconnaissance du rôle économique et social du commerce de détail dans la ville. Dans ce contexte, il va de soi, pour les membres de l'Association, que la gestion de ce projet ne peut se faire qu'en dehors de la Fondation City Management, dont la légitimité n'a pas été reconnue par 87% des commerçants.

De surcroît, l'opacité, le manque d'information et de collaboration dont cette Fondation a fait preuve ne font que renforcer ce refus.

Le descriptif complet de la recherche peut être obtenu sur demande.

Ma mandante vous adresse dès lors un projet de convention qui permettrait de régler la mise œuvre de cette étude, ainsi que son financement.

Je vous prie de bien vouloir transmettre cette proposition à la Municipalité et à me faire part de ses déterminations **d'ici au 15 septembre 2009**.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous adresse, Monsieur le Chef de service, mes salutations distinguées.

Pour l'Association
Super City management Non-Merci!

Charlotte ISELIN, av.



PROPOSITION D'ACCORD

1. Parties mettent en oeuvre une étude portant sur la structure et les transformations du commerce indépendant à Lausanne.
2. Le coût de cette étude sera financé par une partie de la taxe City Management qui fait actuellement l'objet des réclamations successives de l'Association auprès du service financier de la Ville de Lausanne.
3. La Ville abandonne la perception du solde de la taxe City Management 2007, 2008 et 2009 pour tous les membres de l'Association.
4. La gestion de l'étude et de sa mise en oeuvre sera octroyée à un comité mixte, constitué de représentants de l'Association Super City management Non-Merci! et de représentants de la Ville.
5. La Ville de Lausanne prend l'engagement de ne pas reverser la taxe perçue à la Fondation City Management et de ne pas utiliser le produit de cette taxe pour le fonctionnement de la Fondation, l'entier du montant prévu au point 2 étant affecté à l'étude portant sur la structure et les transformations du commerce indépendant à Lausanne.
6. La Ville de Lausanne garantit au comité mixte mentionné au point 4 un accès illimité aux comptes liés à cette Etude.